



Newsletter N°82 du 30 mars 2014

On peut parler de certaines choses avec tout le monde, on peut parler de certaines choses avec certaines personnes, on ne peut pas parler de tout avec tout le monde.

"Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible." Antoine de Saint-Exupéry

EDITO: Le déménagement dans « le Parisien »

Comme annoncé la semaine dernière, le supplément économie du Parisien de lundi a publié une étude comparée de 2 grands groupes de déménagement et a sollicité pour cela l'avis de « l'expert », en l'occurrence le rédacteur de ces quelques lignes pour connaître les points forts et points faibles de chaque groupement.

Un coup à se fâcher avec tout le monde, les deux groupements interrogés sur leurs points faibles, et les 3 autres groupements qui ne sont pas mentionnés.

Pourtant, nombreux me demandent d'avoir l'intégralité de l'article en mode le plus lisible possible car non disponible sur le net. Le voilà donc, mais sachez amis lecteurs que sur 15 minutes d'interview, un journaliste ne retient que ce qu'il a bien envie d'entendre. Que la plupart de ses commentaires sont souvent pré-rédigés ou les propos sortis de leur contexte, et qu'il n'engage souvent en général que leurs auteurs. Dans le cas présent, retenons :

- qu'il s'agit quand même d'une double page sur le déménagement par des professionnels et qui n'est pas négative, ce qui n'est pas toujours le cas !
- que les « grands comptes » ne font pas tout et qu'il y a aussi une place pour les « demeseuls »,
- que ces marchés nationaux ont connu une évolution tarifaire qui n'a pas suivi l'évolution des coûts,
- que le syndicat historique n'a pas été tendre avec ces groupements commerciaux et que la journaliste savait déjà la porosité du personnel du « staff » entre ces deux groupements,
- que le rédacteur de ses lignes n'est pas toujours informé des nouveaux services et produits connexes au déménagement développés par les groupements cités, n'ayant donc pas d'avis sur ces services et restant sur un principe que le virtuel ne remplacera jamais totalement le réel et qu'un vrai déménageur (à la différence d'une « bourse de fret » sans moyens humains) se déplace chez le client
- que je suis donc dans une certaine mesure reconnu et contacté en tant « qu'expert du déménagement », et ce par une source qui n'a rien à voir avec les personnes interrogées ni même avec le déménagement. Après 14 ans passés dans cette profession et rien que pour ça, c'est déjà une petite satisfaction personnelle, Merci. Pour lire l'article en question <http://viguiesm.fr/le-demenagement-dans-le-parisien/>



2) Peut-on diffuser des images de salariés sur internet ?

Attention à la diffusion d'images à l'insu du plein gré.. Tout le monde ne peut pas faire des procès à Closer, mais cela peut parfois coûter un peu... <http://viguiesm.fr/peut-on-diffuser-des-images-de-salaries-sur-internet/>

3) Peut-on se permettre de ne pas lire tous ses mails ?

Analyse décapante et intéressante avec un ton décalé sur la « maladie de l'inbox zéro », dont j'avoue être parfois moi même personnellement victime !

<http://www.luimagazine.fr/en-forme/peut-on-se-permettre-de-ne-pas-lire-tous-ses-mails/>

et du même auteur : peut-on fouiller un bureau <http://www.luimagazine.fr/en-forme/peut-on-se-permettre-de-fouiller-le-bureau-dun-collegue/>

4) La prise en compte de la pénibilité va coûter !

Voilà qui va encore coûter aux entreprises. Ce « C3P » va encore taxer les entreprises dès 2015, et notamment forcément en déménagement. Mais pour le volet prévention, Viguié Social Mobilité est là : <http://www.capital.fr/retraite/actualites/les-propositions-sur-la-penibilite-accueillies-prudemment-920987#xtor=EPR-226>

5) Une entreprise de déménagement doit-elle être inscrite au registre des commissionnaires de transport pour pouvoir sous-traiter des affaires ?

Le [décret 99-752 du 30 août 1999](#) fixe les conditions d'accès à la profession du transport routier de marchandises et notamment l'inscription au registre des transporteurs routiers.

L'article 15 de ce décret, relatif à la sous-traitance, prévoit qu'une entreprise de transport routier qui sous-traite plus de 15% de son chiffre d'affaires doit également être inscrit au registre des commissionnaires.

En revanche, le 3° de ce même article prévoit une dérogation et stipule qu'une entreprise de déménagement peut confier des opérations de déménagement, y compris le transport, sans obligation d'être inscrite au registre des commissionnaires <http://viguiesm.fr/une-entreprise-de-demenagement-doit-elle-etre-inscrite-au-registre-des-commissionnaires-de-transport-pour-pouvoir-sous-traiter-des-affaires/>

6) Le Comité national routier met en ligne

Sur son site internet, www.cnr.fr, on trouve l'étude : « Les mécanismes de remboursements partiels des droits d'accises sur le gazole en Europe et la vraie taxation du gazole professionnel ».

Pour la première fois, le Comité établit un panorama européen de la fiscalité appliquée au gazole pour les professionnels exploitant des véhicules d'un PMA supérieur ou égal à 7,5 tonnes <http://viguiesm.fr/le-comite-national-routier-met-en-ligne/>



7) Manutention en hauteur

Sujet déjà abordé ici, <http://viguiesm.fr/embauche-de-mineurs-et-nouvelles-limitations-liees-au-code-du-travail/> voilà ce qu'il risque de se passer quand on interdit l'usage des escabeaux !

<http://www.demotivateur.fr/article-buzz/les-hommes-sont-parfois-vraiment-cons-la-preuve-en-21-photos-527>



8) Salon de la Mobilité Internationale

Dans le cadre de la Convention Mondissimo de la Mobilité Internationale et du Commerce International, <http://viguiesm.fr/salons-professionnels/> participez à « La Nuit des Ressources Humaines le 7 avril <http://viguiesm.fr/salon-de-la-mobilite-internationale/>

9) Flambée du travail au noir !

Article à lire :

<http://www.capital.fr/a-la-une/actualites/la-flambee-du-travail-au-noir-920812#xtor=EPR-226>

Et que fait la profession du déménagement et les pouvoirs publics ? Suite de la table ronde tripartite initiée avec les pouvoirs publics au plus tard en avril. Et avant les négociations paritaires qui reprennent le 11 avril ?... On y est et on va bien voir....<http://viguiesm.fr/flambee-du-travail-au-noir/>



10) Articles intéressants sur le « mal être » et « bien être » au travail et le management

Savez vous prendre en compte le « contrat psychologique » ? et deux autres articles sur les erreurs du micro management et sur les enjeux du Burn out.

Mais aussi : l'éloge de la lenteur

Refusons les fausses urgences

et Comment travailler avec un « y'a qu'a faut qu'on »? <http://viguiesm.fr/articles-intéressants-sur-le-mal-etre-et-bien-etre-au-travail-et-le-management/>

En application de l'article 27 de la loi Informatique et Libertés en date du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit envoyant un courrier électronique à contact@viguiesm.fr; en outre, vous pouvez également, en vertu de ce même droit de rectification posé par la loi de 1978, vous désabonner de cette lettre d'informations



Reproduction interdite sans autorisation

